VENDÉE
LE DEPARTEMENT

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-1064
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Demande N° : L.2020.15456
Client : DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTUR
Bulletin n° : L.2020.15456-4

DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURET DE LA FORET
SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCM
6 BD GAL VANIER CS95181 LA PIERRE HEUZE
14070 CAEN CEDEX 5

Date de réception : 12/06/2020 13:52
Date de prélèvement : 10/06/2020 10:45
Prélevé par :
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2020.15456-4-1 **Nature échantillon: Végétaux**
Lieu de prélèvement: Authieux-Ratieville
Pays d'origine:
Nature du produit: Laitue
Référence : SRALNOR-PP-20200610-Ferme-des-Authieux-légumes-feuilles-AH

Date de début d'analyse : 12/06/2020
Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude absolue (+/- U)	Unité	Limite réglementaire
Dioxines et Furanes					
OMS-PCDD/F-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.014	0.003	pg TEQ/g de produit	0,3
OMS-PCDD/F-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.007		pg TEQ/g de produit	
OMS-PCDD/F-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.000		pg TEQ/g de produit	
PCB Dioxin-Like					
OMS-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.003	0.001	pg TEQ/g de produit	0,1
OMS-PCBDL-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.003		pg TEQ/g de produit	
OMS-PCBDL-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.003		pg TEQ/g de produit	
Dioxines, Furanes et PCB Dioxin-Like					
OMS-PCDD/F-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.017	0.004	pg TEQ/g de produit	
PCB Non Dioxin-Like					
Somme PCB NDL Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.038	0.008	ng/g de produit	1
Somme PCB NDL Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.038		ng/g de produit	
Somme PCB NDL Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.038		ng/g de produit	

Conclusion: Echantillon conforme

Commentaire échantillon:
La déclaration de conformité est réalisée en tenant compte des incertitudes de mesure selon le règlement (UE) N°1881/2006, modifié par les règlements (UE) 1259/2011, 1067/2013 et 704/2015.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.
L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)
La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client.(Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Dioxines / Furanes

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	4.750
Pourcentage de matière sèche	**7.5**
Equivalent poids frais (en g)	63.333
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.275
Pourcentage de matière grasse	**0.4**
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
2378 TCDD	1	0.005	84	< 0.005
12378 PCDD	1	0.005	91.9	< 0.005
123789 HxCDD	0.1	0.003	94.3	< 0.003
123678 HxCDD	0.1	0.003	92.6	< 0.003
123478 HxCDD	0.1	0.003	96.4	< 0.003
1234678 HpCDD	0.01	0.003	96.8	0.017
12346789 OCDD	0.0003	0.003	104.5	0.073
2378 TCDF	0.1	0.009	85.2	< 0.009
12378 PCDF	0.03	0.002	87.9	< 0.002
23478 PCDF	0.3	0.002	86.9	< 0.002
123478 HxCDF	0.1	0.002	95.1	< 0.002
123678 HxCDF	0.1	0.002	93.9	< 0.002
123789 HxCDF	0.1	0.003	100.7	< 0.003
234678 HxCDF	0.1	0.002	88.8	< 0.002
1234789 HpCDF	0.01	0.002	101.3	< 0.002
1234678 HpCDF	0.01	0.001	97.4	0.006
12346789 OCDF	0.0003	0.005	99.6	< 0.005

Total OMS-TEQ-PCDD/PCDF		
Upperbound	0.014	pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.007	pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.000	pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client.(Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

PCB Dioxine-Like

Paramètres	PCB DL Coplanaires	PCB DL Non Coplanaires
Détection	CPG-HRMS	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	4.750	4.750
Pourcentage de matière sèche	**7.5**	**7.5**
Equivalent poids frais (en g)	63.333	63.333
Equivalent à 12% d'humidité (en g)		
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.275	0.275
Pourcentage de matière grasse	**0.4**	**0.4**
Incertitude élargie (en %)	20	20

Eléments coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB77	0.0001	0.002	90.2	0.190
PCB81	0.0003	0.002	90.5	0.009
PCB126	0.1	0.007	86.7	0.028
PCB169	0.03	0.004	94.3	< 0.004
Eléments non coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB105	0.00003	0.019	90.8	1.50
PCB114	0.00003	0.014	91.5	0.066
PCB 118	0.00003	0.017	85.9	4.70
PCB123	0.00003	0.017	85.6	0.122
PCB156	0.00003	0.030	87.1	0.320
PCB157	0.00003	0.030	85.2	0.094
PCB167	0.00003	0.039	84.9	0.190
PCB189	0.00003	0.017	75.3	< 0.017

Total OMS-TEQ-PCB		
Upperbound	0.003	pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.003	pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.003	pg TEQ/g de produit

Total OMS-PCDD/F-PCB-TEQ		
Upperbound	0.017	pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client.(Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

PCB Non Dioxin-Like

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	4.750
Pourcentage de matière sèche	**7.5**
Equivalent poids frais (en g)	63.333
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.275
Pourcentage de matière grasse	**0.4**
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB 28	0.001	95.6	0.002
PCB 52	0.001	95.8	0.004
PCB 101	0.001	85.8	0.012
PCB 138	0.001	106.6	0.008
PCB 153	0.001	102.4	0.010
PCB 180	0.001	89	0.002

Somme des 6 PCB NDL		
Upperbound	0.038	ng/g de produit
Mediumbound	0.038	ng/g de produit
Lowerbound	0.038	ng/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client.(Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

VENDÉE
LE DEPARTEMENT

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-1064
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Echantillon: L.2020.15456-4-2 **Nature échantillon: Végétaux**

Lieu de prélèvement: Authieux-Ratieville # Nature du produit: Laitue

Pays d'origine:

Référence : SRALNOR-PP-20200610-Ferme-des-Authieux-légumes-feuilles-AH

Date de début d'analyse : 12/06/2020 Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude (+/- U)	Unité	Limite régl.	LOD = LOQ	Rendement (en %)
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques							
Matière sèche (%) en dépistage	LABERCA/HAP-tma.1	7.5		%			
Benzo(a)anthracene	LABERCA/HAP-tma.1	0.057	0.008	µg/kg de produit		0.037	83.6
Benzo(a)pyrene	LABERCA/HAP-tma.1	0.064	0.015	µg/kg de produit		0.037	86.8
Benzo(b)fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	0.094	0.012	µg/kg de produit		0.037	90.4
Chrysene	LABERCA/HAP-tma.1	0.10	0.01	µg/kg de produit		0.037	81.6
Fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	0.54	0.08	µg/kg de produit		0.037	80.0
Phenanthrene	LABERCA/HAP-tma.1	0.50	0.11	µg/kg de produit		0.037	50.0
HAP4 Lowerbound	LABERCA/HAP-tma.1	0.32	0.08	µg/kg de produit			
HAP4 Upperbound	LABERCA/HAP-tma.1	0.32		µg/kg de produit			

Conclusion:

Commentaire échantillon:
Les résultats quantifiés sont corrigés par le rendement d'extraction.
La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements CE N°1881/2006 modifié par CE N°2015/1125 et CE N°333/2007 modifié par CE N°836/2011 en tenant compte de l'incertitude de mesure.

La Roche sur Yon, le 10/07/2020

Emmanuelle QUETIER
Responsable micropolluants alimentaires

Destinataires :

- DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURET DE LA FORET,SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCM,6 BD GAL VANIER CS95181,14070 CAEN CEDEX 5

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client.(Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.
Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES DE LA DGCCRF ET DE LA DGDDI

LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

Bordereau de transmission du rapport
LIL-2020-742

Le 17/06/2020

Suivi par : GENOUD Mathieu
Téléphone : 03 20 34 45 70
Télécopie : 03 20 67 09 48
Mél : LABO59@scl.finances.gouv.fr

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

Nos références		*Vos références*	
Rapport	LIL-2020-742 du 17/06/2020	Demande	SRALNOR- PP-20200610
Suivi par	GENOUD Mathieu	Dossier	du 10/06/2020
Demande reçue le	12/06/2020	Suivi par	PREVOTEAU-PATRICK
		Scellé	024949 (scellé intègre)

Dénomination :	**LAITUES (SRALNOR-PP-20200610-FERME-DES-AUTHIEUX-LÉGUMES-FEUILLES-AH)**
Avis synthétique enregistré par le laboratoire :	**CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS**

RÉSERVÉ AU SERVICE

Observations du laboratoire
Analyses réalisées dans le cadre de l'Instruction Technique DGAL/SDPAL/2020-23 du 10/01/2020 en accord avec l'agrément temporaire du 11/02/2020.

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :
- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)
- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006 pour les légumes feuilles.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

* * *

Le présent bordereau de transmission du rapport est un document interne réservé au service destinataire. Il ne peut y être fait référence explicite, ni être joint aux dossiers de procédure administrative ou pénale. Seul le rapport ci-joint est, le cas échéant, communiqué aux personnes concernées.

Par ailleurs, l'avis synthétique enregistré par le laboratoire ne préjuge en rien des suites à donner.

Bordereau de transmission d'un rapport (suite)

Nos références		*Vos références*	
Rapport	LIL-2020-742 du 17/06/2020	Demande	SRALNOR- PP-20200610
Suivi par	GENOUD Mathieu	Dossier	du 10/06/2020
Demande reçue le	12/06/2020	Suivi par	PREVOTEAU-PATRICK
		Scellé	024949 (scellé intègre)

Dénomination :	**LAITUES (SRALNOR-PP-20200610-FERME-DES-AUTHIEUX-LÉGUMES-FEUILLES-AH)**
Avis synthétique enregistré par le laboratoire :	**CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS**

GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

RÉSERVÉ AU SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES
DE LA DGCCRF ET DE LA DGDDI

LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT D'ESSAIS
LIL-2020-742 du 17/06/2020

ACCRÉDITATION
N° 1-0507
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

cofrac ESSAIS

Réf. de la demande	SRALNOR- PP-20200610	
Réf. du dossier	du 10/06/2020	
Suivi par	PREVOTEAU-PATRICK	DRAAF DE NORMANDIE
Échantillon reçu le	12/06/2020	6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
Scellé	024949 (scellé intègre)	F-14070 CAEN CEDEX 5

DÉNOMINATION DE L'ÉCHANTILLON

LAITUES (SRALNOR-PP-20200610-FERME-DES-AUTHIEUX-LÉGUMES-FEUILLES-AH)

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Laitues conditionnées dans un sachet plastique
Environ 600g
Bon état

RÉSULTATS DES EXAMENS ET ESSAIS EFFECTUÉS SUR L'ÉCHANTILLON

	Date de début d'analyse	12/06/20
*	**Eléments traces métalliques** • ICP-MS • NF EN 15763 : 2010	
*	Plomb	< LQ = 0,02 mg/kg
*	Cadmium	0,035±0,011 mg/kg
*	Arsenic total	< LQ = 0,02 mg/kg
*	Mercure	< LQ = 0,01 mg/kg
*	**Eléments traces métalliques** • ICP-MS • ANA.PRT.812	
*	Nickel	< LQ = 0,05 mg/kg
	Eléments traces métalliques • ICP-MS • ANA.PRT.1252	
	Aluminium	0,70±0,36 mg/kg
	Zinc	1,4±0,6 mg/kg

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Les teneurs indiquées sont exprimées sur le produit tel que reçu.
La préparation de l'échantillon a été réalisée conformément aux dispositions du RCE n°1881/2006 et aux considérations générales de la norme NF EN 13804 (mai 2013).
LQ signifie « Limite de quantification ».

INTERPRÉTATION

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :
- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)

P2L592074

SCL
Service commun des laboratoires

Réf. de la demande	SRALNOR- PP-20200610	DRAAF DE NORMANDIE
Réf. du dossier	du 10/06/2020	6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
Suivi par	PREVOTEAU-PATRICK	F-14070 CAEN CEDEX 5
Échantillon reçu le	12/06/2020	
Scellé	024949 (scellé intègre)	

- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006 pour les légumes feuilles.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis aux examens et essais.
(*) : le symbole * identifie les essais et interprétation accrédités par le COFRAC.
La reproduction de ce rapport, qui comporte 2 pages, n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Le SCL met à disposition sur demande le processus de traitement des réclamations (AME.PRO.9).
Les données fournies par le client le sont sous sa seule responsabilité.

Pour toute information concernant ce rapport, les entreprises concernées doivent s'adresser au service à l'origine de la demande d'analyse (coordonnées en entête à droite).

Ferme des Authieux Salade

LABERCA
LABoratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments
Route de Gachet
CS 50707
44307 NANTES Cedex 3
Tél : +33 2 40 68 78 80
Fax :+33 2 40 68 78 78
E-mail : laberca@oniris-nantes.fr

ACCREDITATION COFRAC N° 1-0549 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Nantes le 24 juillet 2020

DRAAF Normandie

6 Boulevard Général Vanier

14000 Caen

N° cde :

Client	Référence de la demande	Date de réception
1661	20.584	29 juin 2020
Objet de la demande		
Alerte ROUEN 2019		

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous ce pli les documents relatifs à la demande n° 20.584.

Seules les méthodes repérées par un astérisque * sur le rapport d'essai sont conduites sous le couvert de l'accréditation COFRAC.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du LABERCA
Bruno LE BIZEC

Oniris
École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation de Nantes-Atlantique
LABERCA
Prof. Bruno LE BIZEC
Directeur
CS 50707 - 44307 NANTES Cedex 3
Tél. 33 2 40 68 78 80 - Fax 33 2 40 68 78 78
Email : bruno.lebizec@oniris-nantes.fr

LABERCA
LABoratoire d'Etude des Résidues et Contaminants dans les Aliments
Route de Gachet
CS 50707
44307 NANTES Cedex 3
Tél : +33 2 40 68 78 80
Fax : +33 2 40 68 78 78
E-mail : laberca@oniris-nantes.fr

ACCREDITATION COFRAC N° 1-0549 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Nantes le 24 juillet 2020

DRAAF Normandie

6 Boulevard Général Vanier

14000 Caen

N° cde :

Client	Référence de la demande	Date de réception
1661	20.584	29 juin 2020
Objet de la demande		
Alerte ROUEN 2019		

RAPPORT D'ESSAIS

Prélèvement 20.584.1 Nature : laitue	Identification demandeur L.2020.15456-4-1
Perfluorés par LC-MS/MS Méthode (*)LABERCA/PFAS-tma.1.02 Date début analyse : 06/07/20 Date fin analyse : 09/07/20	Concentration en PFHxA < 0,08 µg/kg

A titre d' information et sauf avis contraire : les échantillons conformes sont éliminés 1 semaine après l'émission du rapport d'essais, les échantillons non conformes sont conservés 5 ans.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 2 page(s).

L'Accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation (méthode comportant un astérisque *).

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais.
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les analyses ont été réalisées au Laberca.

Le Directeur du LABERCA
Bruno LE BIZEC

Oniris
École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique
LABERCA
Prof. Bruno LE BIZEC
Directeur
CS 50707 - 44307 NANTES Cedex 3
Tél. 33 2 40 68 78 80 - Fax 33 2 40 68 78 78
Email : bruno.lebizec@oniris-nantes.fr